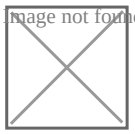

quelle titre de séjour pour une mère d'une française non mineur.

Par **lulumor21**, le **05/03/2019** à **17:56**

Bonjour, j'aimerias avoir les rensegnements concernat les visas pour les etrangers qui viennent de la Russie.

Je suis francaise mariée avec un francais nous avons un enfant. Ma mere obtenue une visa C de 6 mois avec de 90 jours .Chaque 3 mois elle a une obligation de quitter le teritoirre de France mais nous avons besoin d'elle car elle s'occupe de son pt fils. A la prefecture de Nimes la personne a l'acceille nous a expliqué que le visa vie prive et familiale sera surment refusé. Comment au mieu faire les demarche?Quelle visa elle a droit demander en sachant qu'elle rentre dans le paye avec le visa C.

En vous remerciant pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **05/03/2019** à **18:10**

Bon jour

Pas spécialiste, mais je sais qu'il existe une formaité pour ascendant âgé.

Voir peut-être ici

http://www.ofii.fr/faire-venir-sa-famille

Par **youris**, le **05/03/2019** à **18:23**

bonjour,

il existe une possibilité mais si votre mère veut obtenir un visa long séjour, elle doit prouver qu'elle a les moyens de résider en france et qu'elle possède une assurance maladie.

si votre mère n'a pas des moyens suffisants, il existe le visa d'ascendant à charge, ce qui implique que vous devrez prendre l'engagement de subvenir aux besoins de votre mère y

compris en matière de couverture maladie et que vous avez les moyens pour cela.

le principe étant que votre mère ne soit pas à la charge de la france une fois sur le territoire français.

vous pouvez consulter ce lien:

https://ru.ambafrance.org/Visas-de-long-sejour-90-jours

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés